

PLU de Grasse : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 8 janvier 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Grasse (Alpes-Maritimes) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 18 septembre 2025. Il délimite 360 zones, dont 260 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 8 janvier 2026.

- Le PLU de Grasse s'applique dans sa version du 18 septembre 2025 ; nous publions 57 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 360 zones : 260 urbaines (U), 13 à urbaniser (AU), 40 agricoles (A) et 47 naturelles (N).
- Sur les 99 communes des Alpes-Maritimes dont nous publions le document, Grasse occupe le rang 2 par le nombre de zones délimitées : 309 zones de plus que la médiane du département (51 zones).
- 779 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Grasse depuis 2013, pour 3 135 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	360 zones
Zones urbaines (U)	260 zones
Zones à urbaniser (AU)	13 zones
Zones agricoles (A)	40 zones
Zones naturelles (N)	47 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	GRASSE
Version du	18 septembre 2025
Partition GPU	DU_06069
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/du_06069/fe6e15ec0acd7305d388f37fc18af84b/06069_reglement_20250918.pdf
Règles extraites	57 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Grasse

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
Publié au Journal officiel le	22 septembre 2026
Motivation de la décision	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais résultent de l'effondrement d'un ouvrage anthropique et d'une mauvaise mise en oeuvre d'une piscine.
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/normid/JORFTEXT000054877080

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/grasse-06069>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Grasse : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Saint-Vallier-de-Thiey (8,4 km)	75 zones
Saint-Cézaire-sur-Siagne (10,6 km)	39 zones
Escagnolles (15,0 km)	41 zones
Andon (16,2 km)	44 zones
Caille (19,3 km)	28 zones
Châteauneuf-Grasse (3,5 km)	128 zones
Le Bar-sur-Loup (5,4 km)	34 zones
Opio (5,8 km)	60 zones
Le Rouret (6,3 km)	66 zones
Séranon (23,3 km)	62 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/grasse-06069>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.